



METALLURGIE

Communiqué de presse

Paris, le 5 septembre 2011

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC défend les emplois des salariés français du secteur des Télécoms

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC s'engage dans une bataille difficile qu'elle mènera haut et fort pour la survie des emplois.

La CFE-CGC a pris acte de la signature par le gouvernement du décret de lancement d'appel à candidature pour les licences de téléphonie mobile 4G le 14 juin 2011 dernier.

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC, portée par les sections syndicales CFE-CGC d'Alcatel Lucent, d'SFR et de Sagemcom, a pris la décision de s'associer à l'action juridique engagée par le syndicat CFE-CGC de France-Telecom Orange afin de faire annuler le décret par le Conseil d'Etat qui ne prévoit aucune modalité concernant les emplois.

La fédération de la Métallurgie va contester la mise en œuvre du décret devant le Conseil d'Etat en raison de l'absence de contrepartie sur l'emploi.

La CFE-CGC déplore que l'emploi en France ne soit pas pris en compte dans les conditions d'attribution des licences 4G, qui vont permettre à l'Etat de réduire le déficit budgétaire.

En effet, entre 1998, l'année d'ouverture à la concurrence, et 2010, les revenus globaux des opérateurs sur le marché français sont passés de 25 milliards d'euros à plus de 45 milliards d'euros, soit 83 % d'augmentation. L'ouverture à la concurrence était annoncée comme créatrice d'emplois, et elle a pourtant détruit plus de 32 000 postes au sein du secteur des télécommunications.

Chez les opérateurs, concernant les centres d'appels, 25 000 emplois ont été délocalisés avec une perte annuelle pour la France de 500 millions d'euros de charges sociales et fiscales.

Ces mêmes opérateurs vont encore plus loin en délocalisant à la fois les ingénieurs informatiques en Inde, et les services comptables dans les pays à faibles coûts de main d'œuvre, souvent sans retour sur investissement et avec une dégradation de la qualité. Des milliers d'emplois à forte compétence s'envolent alors que nos jeunes diplômés sont au chômage.

Face à cette situation la fédération de la Métallurgie demande instamment à l'Etat d'interdire les délocalisations à toutes les entreprises exploitant des concessions du domaine public.

Contacts presse :

Hélène Loizeau
Service communication
L.D. : 01.44.53.31.82
Mobile : 06.45.33.95.45

CFE-CGC Alcatel-Lucent

François Schmets
Port. : 06.70.06.47.49

CFE-CGC SFR

Jacques Sereis
Port. : 06.28.09.82.35

CFE-CGC Sagemcom

Bernard Morin
Port. : 06.11.85.46.05

Fédération de la Métallurgie

33, avenue de la République
75011 PARIS

www.metallurgie-cfecgc.com

Chez les équipementiers européens, la situation de l'emploi est aussi très difficile. En France, leurs effectifs ont fondu d'environ 25 % en 5 ans, en raison notamment de la concurrence souvent déloyale des Chinois. Là encore, les emplois perdus sont des emplois très qualifiés d'ingénieurs. L'ajout d'une clause dans l'appel à candidatures 4G imposant aux opérateurs de s'approvisionner auprès d'équipementiers français ou européens devrait permettre de freiner l'hémorragie des emplois.

La Fédération de la métallurgie CFE-CGC met donc les Politiques devant leur responsabilité quant à l'impact des décisions non prises ou mal prises quant à l'emploi.

Pour la Métallurgie CFE-CGC, le secteur des télécommunications doit redevenir créateur de l'emploi, et les Politiques, quant à eux, doivent inscrire cette impérieuse nécessité dans les critères d'attribution.

Pour la fédération de la métallurgie CFE-CGC, la défense de l'emploi doit être une priorité nationale.

